

SERVICE

Evacuation et traitement en centre agréé des boues de traitement d'eau potable

 **DATE LIMITE DE RÉPONSE:**
4 décembre 2020 à 16h00

PUBLIÉ LE
3 NOVEMBRE 2020

Procédure:
Procédure adaptée

AVIS DE PUBLICITE

LE HAVRE SEINE METROPOLE

LE HAVRE SEINE METROPOLE

HOTEL DE LA COMMUNAUTE

19 RUE GEORGES BRAQUE

76085 LE HAVRE

Correspondre avec l'Acheteur

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée :12 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :Eau;

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet Evacuation et traitement en centre agréé des boues de traitement d'eau potable

Référence 20AS-LHSM-834579

Type de marché Services

Mode Procédure adaptée

Code NUTS FRD22

Lieu d'exécution Hotel de la communauté Urbaine le Havre Seine Métropole

76085 LE HAVRE CEDEX

Durée 12 mois

Code CPV principal 90513900 - Services d'évacuation des boues

Code CPV complémentaire 90513600 - Services d'élimination des boues

90513700 - Services de transport des boues

90513800 - Services de traitement des boues

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : I

Forme Prestation divisée en lots :Non

Les variantes sont refusées

Quantité ou étendue La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante : Sans minimum /maximum : 75 000 HT/an, passé pour une période d'un an à compter de la date de notification, reconductible par période d'un an, au maximum 1 fois, soit une durée maximale de 2 ans.

Reconductions Oui

Nombre de reconductions éventuelles :1

Conditions relatives au contrat

Financement Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, selon les dispositions de l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Forme juridique Aucune forme de groupement n'est imposée par l'entité adjudicatrice (selon la qualité de la collectivité intervient).

L'entité adjudicatrice (selon la qualité où la collectivité intervient) interdit aux candidats de présenter des offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution de l'accord cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera responsable pour l'exécution de l'accord cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

- DC 1 - dernière version, entièrement complété et signé (à télécharger sur

[:http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés)

2019.doc) ou Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants;

- DC 2 détaillé et entièrement complété - dernière version (à télécharger sur

[:http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés)

2019.doc) ou Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

En l'absence de références, le candidat devra par tout moyen à sa convenance, justifier de sa capacité à réaliser les prestations ;

-Certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à vérifier la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques

-L'Arrêté Préfectoral d'Autorisation du site de traitement ou tout autre justificatif d'autorisation à accueillir / traiter les déchets au titre de la réglementation des Installations Classées pour la protection de l'Environnement ;

-Le dernier récépissé d'agrément du site de traitement en cours de validité ;

-récépissé de négociateur de déchets du transporteur

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document de

Renseignements Correspondre avec l'Acheteur

Documents •Règlement de consultation

•Dossier de Consultation des Entreprises

Offres Remise des offres le 04/12/20 à 16h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 07/12/20 à 14h00

Dépôt •Déposer un Pli dématérialisé

Cette consultation bénéficie du Service DUME

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

- L'entité adjudicatrice met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.mpe76.fr>. Les candidats pourront télécharger le dossier de consultation et renvoyer leur(s) offre(s). La plateforme dispose d'un espace fournisseur contenant un espace de stockage et un portail électronique (onglet gestion). S'il utilise cet outil le candidat devra l'indiquer explicitement dans son dossier.

- L'article 2-5 du RC prévoit une clause Protection de l'environnement

- L'article 4-3 du RC prévoit une visite des lieux et la consultation de documents sur site

- Information importante :

Les candidats sont invités à tenir compte des difficultés liées au contexte sanitaire dans l'élaboration de leur offre.

- L'entité adjudicatrice prévoit la négociation (cf. article 5-6 du règlement de la consultation pour les conditions).
- Les critères de jugement des offres sont énoncés à l'article 6 du règlement de la consultation.
- Annexe : clause de dématérialisation
- A l'issue de la présente consultation, un avis d'attribution du marché sera publié sur le site internet Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Rouen

53 avenue Gustave Flaubert

76000 Rouen Cedex 1

Tél : 02 35 58 35 00 - Fax : 02 35 58 35 03

greffe.ta-rouen@juradm.fr

Envoi le à la publication : Le 03 novembre 2020